



MAIRIE de BAGARD

159, Route d'Alès - 30140 BAGARD

☎ 04.66.60.70.22. 📠

04.66.60.61.97.



accueil@bagard.fr

Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le

ID : 030-213000276-20240423-RECAP_04_2024-AU



LISTE DES DELIBERATIONS

Du CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 23 AVRIL 2024

N° de DELIBERATION	OBJET	VOTE
2024_04_01 Rapporteur : T. BAZALGETTE	Délégation donnée à Mme Dahbia BENIRBAH pour la signature des actes en la forme administrative pour la régularisation de plusieurs alignements	UNANIMITE POUR
2024_04_02 Rapporteur : T. BAZALGETTE	Acquisitions foncières de parcelle	UNANIMITE POUR
2024_04_03 Rapporteur : T. BAZALGETTE	Créations de postes suite à avancement de grade	UNANIMITE POUR
2024_04_04 Rapporteur : T. BAZALGETTE	Délibération instituant la prime « pouvoir d'achat exceptionnelle »	UNANIMITE POUR
2024_04_05 Rapporteur : T. BAZALGETTE	Remboursement des frais de déplacements professionnels des agents communaux	UNANIMITE POUR
2024_04_06 Rapporteur : T. BAZALGETTE	Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties, en faveur des logements achevés avant le 1 ^{er} janvier 1989 et ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie	UNANIMITE POUR
2024_04_07 Rapporteur : T. BAZALGETTE	Contrat de prestation de service « entretien des espaces verts » avec l'ESAT les Olivettes et l'association FAIRE	UNANIMITE POUR
2024_04_08 Rapporteur : A. VEZY	Convention de partenariat « salon du livre » dans le cadre de la manifestation « Bagard Bouquine »	UNANIMITE POUR
2024_04_09 Rapporteur : T. BAZALGETTE	Convention de mise à disposition d'appareils distributeurs par la société ALIGNÉ	UNANIMITE POUR
2024_04_10 Rapporteur : D. BENIRBAH	Attribution d'une subvention aux écoles publiques de la commune pour le financement des sorties scolaires	UNANIMITE POUR
2024_04_11 Rapporteur : D. MAURIN	Attribution de subventions à des associations communales et extra-communales	UNANIMITE POUR

Affiché et mis en ligne le 25 AVRIL 2024

Le Maire,
Thierry BAZALGETTE

